

lions. » Parlant d'un (el principe, l'auteur de cet article a dû être très-embarrassé pour être bienveillant sans inconséquence envers le livre *du Devoir*. Mais il y a, ce nous semble, dans sa proposition une très-grave erreur. L'Eglise a pour mission de définir et de conserver le dogme ; nous ne sachions pas qu'elle ait jamais statué doctrinalement sur les applications de la loi de justice aux cas particuliers. S'il en était autrement, la conception et l'interprétation du devoir seraient absolues comme la loi elle-même, et elles n'auraient jamais varié depuis la prédication de l'Evangile, ce qui est contre les faits. Les théologiens n'ont fait de la casuistique que par voie de déduction.

Ainsi, M. Jules Simon a été parfaitement dans son rôle, même au point de vue religieux. À l'élévation et à la pureté de sa théorie des devoirs, on reconnaît aisément que la raison sur laquelle il s'appuie est celle qui s'est éclairée au contact de la lumière chrétienne, peut être sans l'avoir cherchée, mystère de la conscience que nul n'a le droit de scruter. La morale rationnelle telle que l'explique M. J. Simon a un vaste champ commun avec la morale chrétienne. Celle-ci repose sur deux bases, le libre arbitre et la charité. Le livre *du Devoir* part pour premier principe de la liberté morale ; il en constate l'existence indélébile au-dessus des habitudes des passions, des intérêts et de toutes les prétendues nécessités dont le fatalisme a composé son domaine. Il nous montre l'homme, cet être libre, connaissant par les intuitions de son intelligence, son créateur, sa loi et sa fin, et s'y dirigeant par les mouvements naturels de son cœur. Il n'a qu'à s'observer lui-même, et il aperçoit en lui le reflet du double monde pour lequel il est fait : Pour le monde du fini, les penchants bienveillants et sympatiques, la sociabilité, le dévouement, c'est-à-dire, l'amour de ses semblables, pour le monde de l'infini, l'idée-sentiment de Dieu, comme l'auteur de tout